0000 46

Envoyé en préfecture le 01/07/2023
Reçu en préfecture le 01/07/2023
Publié le
ID : 059-265902072-20230701-46_2023-DE

# MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

**OBJET :**

**ATTRIBUTION DE RECOMPENSES A L'OCCASION D'EVENEMENTS, CONCOURS ET MANIFESTATION**

---

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°3 EN DATE DU 5 FEVRIER 2019.**

Date de la convocation
Le 17 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le
1er juillet 2023
publiée ou notifiée le
05 juillet 2023
Document certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE D'ESCAUTPONT

***REPUBLIQUE FRANCAISE***

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT***

***Séance ordinaire du 23 JUIN 2023***

*L'An Deux Mille Vingt Trois, le Vint Trois Juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée par voie dématérialisée sur le site internet de la Commune, conformément à la loi.*

***Etaient présents :*** *Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE (présent jusqu'à 20 h 40), Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, Mme Catherine ROLY-EL HIBA, M. Michel RENARD, M. Jean-Claude LIETARD, M. Jean-Luc BULENS, Mme Sylviane DEBOSZ, M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mme Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Mme Monique PASSET, M. Benjamin LECLERCQ, M. Cédric LATOUCHE.*

**Excusés :** *M. Jean-Luc FRERE (à partir de 20 h 40, pouvoir à M. Jean-Luc BULENS) M. Patrick LATOUCHE (pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI), Mme Nathalie DELHAYE-REVEL (pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ) Mme Annie NOTELET (pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), Mme Patricia DURIEUX-PATRIS (pouvoir à Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY), Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET), Mme Sandrine PONCHANT-CODET (pouvoir à M. Daniel HERLAUD), M. Romuald CHANTREL (pouvoir à Mme Monique PASSET), Mme Virginie BERNUS (pouvoir à Mme. Sylviane DEBOSZ), Mme Tiffanie SURIA (pouvoir à M. Michel RENARD).*

***Absents :*** *M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.*

***Secrétaires de séances :*** *Mmes Monique PASSET et Catherine ROLY-EL HIBA*

Envoyé en préfecture le 01/07/2023
Reçu en préfecture le 01/07/2023
Publié le
ID : 059-265902072-20230701-46_2023-DE

000046

*Madame le Maire donne lecture du cadre juridico-administratif ;*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*VU la Délibération n° 3, du Conseil Municipal, en date du 5 février 2019 ;*

*Elle rappelle à l'Assemblée qu'en 2019, Monsieur le Receveur Municipal de la Trésorerie de Condé sur l'Escaut avait demandé de préciser, par délibération, les principales caractéristiques des dépenses effectuées à l'occasion des traditionnelles remises de récompenses, conformément à la Loi de Finances.*

*A cet effet, par Délibération n° 3 en date du 5 février 2019, le Conseil Municipal, a détaillé par événement, les modalités d'attribution des récompenses, des prix délivrés, aux lauréats et bénéficiaires :*

- *Chapitre **1/ Du concours des « maisons fleuries et jardins potagers » et concours d'épouvantails MEQUIEBIAUX.***
- *Chapitre **2/ Des élèves des écoles communales passant en classe de 6ème et élèves lauréats du BEPC fréquentant le collège Jean Zay d'Escautpont***
- *Chapitre **3/ Des trophées des sportifs.***

*Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cette année, la Commune désire récompenser certains lauréats du concours des « maisons fleuries et des jardins potagers »et concours « d'épouvantails MEQUIEBIAUX » en offrant des accessoires de jardinerie.*

*Subséquemment, elle indique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de modifier la Délibération N° 3 précitée, et plus précisément le chapitre « **1/ Concours des « maisons fleuries et jardins potagers » et concours d'épouvantails MEQUIEBIAUX** » de la façon suivante :*

| ***AVANT MODIFICATION*** | ***APRES MODIFICATION*** |
|---|---|
| *Il est proposé d'attribuer aux différents participants une récompense sous forme de bon d'achat ou carte cadeau d'une valeur de 5 € à 50 €, valable auprès des commerces locaux. De plus, il pourra être remis, en fonction du classement, à certains lauréats méritants une composition florale et/ou un panier alimentaire.* | *Il est proposé d'attribuer aux différents participants une récompense sous forme de bon d'achat ou carte cadeau d'une valeur de 5 € à 50 €, valable auprès des commerces locaux. De plus, il pourra être remis, en fonction du classement, à certains lauréats méritants **des accessoires de jardinerie et/ou** une composition florale et/ou un panier alimentaire.* |

Envoyé en préfecture le 01/07/2023
Reçu en préfecture le 01/07/2023
Publié le
ID : 059-265902072-20230701-46_2023-DE

000046

*LE CONSEIL MUNICIPAL ;*

*OUI L'EXPOSE DE MADAME LE MAIRE ;*

*APRES EN AVOIR DELIBERE ;*

*A L'UNANIMITÉ ;*

*APPROUVE la modification de la Délibération n°3 en date du 5 février 2019, telle que définie ci-dessus ;*

*MODIFIE ladite Délibération.*

*Fait en séance les jour, mois et an que dessus.*
*Pour extrait conforme,*

*Le Maire,*

MAIRIE D'ESCAUDOEUVRES (NORD)

*J. LEGRAND-DELHAYE.*

*Les secrétaires de séance,*

*Mme Catherine ROLY-EL HIBA*

*Mme Monique PASSET*